

Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

ARMP
Agence de Régulation
des Marchés Publics

AGENCE DE REGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

CERTIFICAT DE NON-EXCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS
CERTIFICATE OF NON-EXCLUSION FROM PUBLIC CONTRACTS

010703

I- Informations sur l'Appel d'Offres (AO) / Information on Tender

N° de l'AO / Tender No. : B18/DC/CIPM/ARMP du 09/07/2016

MO ou MOD / CA or DCA : ARMP

Objet / Subject : RELOOKAGE DE LA PLATEFORME DU SITE WEB

II- Quittance / Receipt

N° / No. : 16092369

Date et lieu : 09/06/2016
Date and place

Je soussigné, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, certifie que la base des informations disponibles à l'ARMP ce jour :
I, the undersigned Genral Manager of the Public Contracts Agency based on the informations available at the PCRA on this day, hereby certify that:

L'Entreprise GRAPHIQUE DESIGN S.A
The Company

Adresse, Téléphone et Fax NORD BP:845
Address, Phone and Fax

N° Contribuable P587912365478T N° Registre de Commerce RCSGG4125
Taxation Reference No. Commercial Registration No.

Ne figure pas sur la liste des entreprises exclus des marchés publics / Does not figure on list of Companies excluded from the public Contracts

Fait à Maroua, le 09/06/2016
Done at

LE DIRECTEUR GENERAL
THE GENERAL MANAGER

010703014654801135611

B.P. : 6604 Yaoundé Adresse de vérification: www.pridesoft.arp.cm/cne SMS: 695539718 Site web: www.arp.cm

**Le CNE
ELECTRONIQUE**
est désormais disponible !
(e-CNE)

Accès Facile
Sécurisé

DANS CE NUMERO :

- Formulaire de demande de CNE
- Formulaire d'abonnement au Journal

EDUCATION

01

SOCIAL

03

GOVERNANCE PUBLIQUE

01

INFRASTRUCTURE

01

ADMINISTRATION

08

B.P. : 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@arp.cm
Internet : www.arp.cm

N° 1142

9 Septembre 2016

9 September 2016

17H36/5:36 PM

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce
Service et recevez
au quotidien, dans
votre boîte mail, un
JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce
Service et obtenez
votre CNE en
ligne par paiement
Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non | Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non | Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

CACHE
SIGNATURE
ET NOM
ICI

SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
1	Reference	035/030/027B/AONO/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/201 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°035/030/027B/AONO/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 05/09/2016 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TOURISME, DE TYPE STATION WAGON 4X4 CLIMATISE A LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME (MIDEPECAM). FINANCEMENT : BUDGET DE LA MIDEPECAM IMPUTATION: LIGNE 22 10 03 -EXERCICE : 2016 ADMINISTRATION BENEFICIAIRE :MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DE DOUALA
	Date de cloture	26-09-2016
2	Reference	19/AONO/PR/MINMAP/DRMAP-NO/DDMAPMEZ/CDPM-MEZAM/16 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 19/AONO/PR/MINMAP/DRMAP-NO/DDMAPMEZAM/CDPM-MEZAM/2016 DU 06 SEPTEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT DE NTAFUBUH, DEPARTEMENT DE LA MEZAM, REGION DU NORD OUEST
	Date de cloture	29-09-2016
3	Reference	236/AONO/MINSEP/CMPM/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 236/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016
	Date de cloture	28-09-2016
4	Reference	16 -0004 /AONO/UBa/CIPM/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 16 -0004 /AONO/UBA/CIPM/2016 DU 07 SEPT 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE POUR LE RESTAURANT DE 1100 PLACES DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA
	Date de cloture	30-09-2016
5	Reference	031/AONO/MINMAP/DR-NO/CRPM/SMI/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°031/AONO/MINMAP/DR-NO/CRPM/SMI/2016 DU 07/09/2016 POURLES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE RURALEBASCHEO (POSTE DE DOUANE) - DJALINGO (18 KM), DANS LACOMMUNE DE BASCHEO, ARRONDISSEMENT DE BASCHEO,DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD, EN PROCEDURED'URGENCE.
	Date de cloture	28-09-2016
6	Reference	015/AONO/MINPMEEESA/CMPM/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/MINPMEEESA/CMPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE MBALMAYO PHASE IIII (PROCÉDURE D'URGENCE)
	Date de cloture	30-09-2016
7	Reference	016/AONO/MINPMEEESA/CMPM/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/MINPMEEESA/CMPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME PHASE DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE MBALMAYO
	Date de cloture	30-09-2016

RESUME DES CONSULTATIONS

8 **Reference** [005/002-B/AONO/CAD4/CIPM/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/002-B/AONO/CAD4/CIPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 RELATIF A LA QUALIFICATION D'UN PRESTATAIRE POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA LUTTE CONTRE LA JACINTHE D'EAU ET LES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Date de cloture 03-10-2016

9 **Reference** [036/DC/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 036/DC/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 05/09/2016 RELATIVE À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU À LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME (MIDEPECAM) FINANCEMENT : BUDGET DE LA MIDEPECAM EXERCICE : 2016 - LIGNE 22 10 05

Date de cloture 26-09-2016

10 **Reference** [007/DC/EDC/CIPM/2016 du 07 Septembre](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/EDC/CIPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE RELATIVE À LA FOURNITURE DES MATÉRIELS DE JAUGEAGE (RIVERRAY ADCP ET SES ACCESSOIRES) DESTINÉS A L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

Date de cloture 04-10-2016

11 **Reference** [1332 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1332 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 24/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°033/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 DU 29 FÉVRIER 2016 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU STABILISANT CON-AID/CBR PLUS DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA (PROGRAMME ANNUEL 2016).

Date de cloture N/A

12 **Reference** [1275 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1275 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 17/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 DU 13/05/2016 POUR L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Date de cloture N/A

13 **Reference** [033/C/MINSEP/CMPM/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 033/C/MINSEP/CMPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 070/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 26 JUILLET 2016 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE INCENDIE ET BRIS GLACE AU PALAIS POLYVALENT DES SPORTS DE YAOUNDÉ

Date de cloture N/A

14 **Reference** [01/2016/HYDRO-MEKIN/M/DAF/sec](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ N° 01/2016/HYDRO-MEKIN/M/DAF/SEC DU 30 AOÛT 2016 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE N° 11/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2016 DU 30 MAI 2016 POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION D'AUDIT INTERNE D'HYDRO-MEKIN FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC D'HYDRO-MEKIN, EXERCICE 2016

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

15 **Reference** [25.36/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°25.36/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N° 066/LC/CUD/CPM/2015 DU 16 OCTOBRE 2015 PASSÉE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°30/AONO/CUD/CIPM/2015 DU 12/05/2015 AVEC LES ETABLISSEMENTS GROUPE D'ENTREPRISE NANKENG RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE LA BASE SAWALAND, LOT N°1.

Date de cloture N/A

16 **Reference** [00000471/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00000471/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°04/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 02 LOTS.

Date de cloture N/A

17 **Reference** [00000473/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00000473/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°03/AOIRJBMN/CPM12016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 02 LOTS.

Date de cloture N/A

18 **Reference** [00000476/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00000476/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°01/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

Date de cloture N/A

19 **Reference** [00000468/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00000468/BM DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°005/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

Date de cloture N/A

20 **Reference** [00000475/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00000475/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/AOIR/CPM/12016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 04 LOTS

Date de cloture N/A

21 **Reference** [0141/C/MINTSS/SG/DAG/SDBMM/SMARP](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ RADIO ET PRESSE N° 0141/C/MINTSS/SG/DAG/SDBMM/SMARP PORTANT REPORT DE DÉLAI DE DÉPÔT DE DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

22 **Reference** [002/2016/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/sec](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ N° 002/2016/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC DU 30 AOÛT 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N° 14/DC/HYDRO-MEKIN/CIPM/2C16 DU 02/08/2016 POUR LES TRAVAUX DE DÉGAGEMENT, DE TERRASSEMENT ET DE NIVELLEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 03 HECTARES (200 MÈTRES DE FAÇADE ET 150 MÈTRES DE PROFONDEUR) À MEKIN. FINANCEMENT BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC D'HYDRO-MEKIN, EXERCICE 2016

Date de cloture N/A

23 **Reference** [DECISION N°26.36/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°0 26.36/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°11/LC/CUD/CIPM/2015 PASSÉE APRÈS CONSULTATION N°15/DC/CUD/CIPM/2014 DU 20 OCTOBRE 2014 AVEC LES ETABLISSEMENTS NGANYO & FILS POUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE TRANSPORT COLLECTIF

Date de cloture N/A

24 **Reference** [DECISION N°43 /D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°43 /D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 55/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 06 JUIN 2016 POUR LA FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL DE SECURITE ROUTIERE

Date de cloture N/A

25 **Reference** [0112/16 /D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 0112/16 /D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE DU 29 AOÛT 2016 PORTANT DECLARATION DE L'ADJUDICATAIRE DE LA PRESTATION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 DU RELATIF AU TRANSPORT ET À LA LIVRAISON DES DENRÉES ALIMENTAIRES DU PAM DES MAGASINS REGIONAUX DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM VERS LES ECOLES PUBLIQUES BENEFICIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM POUR LE CAMEROUN CMR 200330 1ER , 2ÈME ET 4ÈME TRIMESTRE 2015.

Date de cloture N/A

26 **Reference** [004/D/BMN DU 08/08/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00474/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE (L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES 150 9001,150 14001, ISO 22000 ET OHSAS 180 EN 04 LOTS

Date de cloture N/A

27 **Reference** [00000472/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00000472/D/BMN/ DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°03/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 1401 EN 02

Date de cloture N/A

28 **Reference** [0112/16 /D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 112/16/D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE DU 29/08/2016 PORTANT DÉCLARATION DE L'ADJUDICATAIRE DE LA PRESTATION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 DU RELATIF AU TRANSPORT ET À LA LIVRAISON DES DENRÉES ALIMENTAIRES DU PAM DES MAGASINS RÉGIONAUX DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM VERS LES ÉCOLES PUBLIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM POUR LE CAMEROUN CMR 200330 1ER , 2EME ET 4EME TRIMESTRE 2015.

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29 **Reference** [469 /D/BMN DU 08/08/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°469 /D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNCONSULANTCHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 150 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 3 LOTS

Date de cloture N/A

30 **Reference** [00000477/D/BMN DU IO 8 AOUT 2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00000477/D/BMN DU IO 8 AOUT 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°01/AOIR/BMNICPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANTCHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

Date de cloture N/A

31 **Reference** [225 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 225 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 24/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 033/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 DU 29FÉVRIER 2016 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU STABILISANT CON-AID/CBR PLUS DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA (PROGRAMME ANNUEL 2016).

Date de cloture N/A

32 **Reference** [222 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°222 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 17/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 DU 13/05/2016 POUR L'INSTALLATION ETLA CONFIGURATION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Date de cloture N/A

33 **Reference** [DECISION N°44/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°44/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 39/AONO/CUD/CIPM12016 DU 18 AVRIL 2016 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE A L'INTERIEUR DU PARCOURS VITA DE DOUALA

Date de cloture N/A

34 **Reference** [DECISION N°41/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°41/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 47/AONO/CUDICIPM/2016 DU 16 MAI 2016 POUR L'AMENAGEMENT DES REFUGES POUR LES BACS A ORDURES

Date de cloture N/A

35 **Reference** [DECISION N° 42/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 42/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 57/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 27 JUIN 2016 POUR LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION TRICOLORES DETERIORES OU USAGES

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36 **Reference** [DECISION N°45/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°45/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUON DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 41/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 21 AVRIL 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS DE LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE DOUALA

Date de cloture N/A

37 **Reference** [DECISION N° 46/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 46/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUT ON DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 54/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 25 MAI 2016 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET DE MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE DOUALA

Date de cloture N/A

38 **Reference** [00000474/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00000474/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES 150 9001,150 14001, ISO 22000 ET OHSAS 180

Date de cloture N/A

39 **Reference** [00000470/D/BMN](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00000470/D/BMNPORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONALRESTREINT N°04/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS

Date de cloture N/A

40 **Reference** [278/D/MINSEP/SG/DAG/SDBMM/SMA/BAO/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 278/D/MINSEP/SG/DAG/SDBMM/SMA/BAO/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 070/AONO/MINSEP/CMPPM/2016 DU 26 JUILLET 2016 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE INCENDIE ET BRIS GLACE AU PALAIS POLYVALENT DES SPORTS DE YAOUNDE

Date de cloture N/A

41 **Reference** [DECISION N° 47/D/CUD/SG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 47/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 15/0C/CUDICIPM/2016 DU 06 JUIN 2016 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE CABINET DU DELEGUE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Date de cloture N/A

42 **Reference** [DECISION N°40/D/CUD/DG/DIVMAP/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°40/D/CUD/DG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°13/DC/CUD/CIPM/2016 DU 25 MAI 2016 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES DE BUREAUTIQUE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Date de cloture N/A

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°035/030/027B/AONO/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 05/09/2016 POUR L'ACQUISITION
D'UN VEHICULE DE TOURISME, DE TYPE STATION WAGON 4X4 CLIMATISE A LA MISSION DE
DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME (MIDEPECAM). FINANCEMENT : BUDGET DE
LA MIDEPECAM IMPUTATION: LIGNE 22 10 03 -EXERCICE : 2016 ADMINISTRATION BENEFICIAIRE
:MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DE DOUALA**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
22 10 03

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en objet, le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, « Autorité Contractante », relance pour le compte de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) de Douala, un Avis de Consultation pour l'Acquisition d'un véhicule de Tourisme, de type Station Wagon 4x4 climatisé à la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) de Douala,

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent :

Lot	Désignation
Lot 01	Un (01) véhicule de Tourisme, de type Station Wagon 4x4 climatisé

Caractéristiques majeures:

Lot N°1

- Moteur : Diesel
- Puissance Administrative : ? 11CV
- Nombre de places : 07

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **35.000. 000 (Trente-cinq millions) francs CFA**

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont subdivisées en un (01) lot unique:

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les concessionnaires automobiles et autres entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience dans la vente des véhicules, et possédant les capacités administratives, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'offres,.La participation des entreprises en groupement ou en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget de la MIDEPECAM Exercice 2016 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 22 10 03.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés des Approvisionnements et Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 Douala ; Tél 233 42 79 37/233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email : drminmaplt@yahoo.fr, sise à l'immeuble de la Sous-Préfecture de Douala 1er à BONANJO, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Marchés des Approvisionnements et Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 , Tél 233 42 79 37/ 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email : drminmaplt@yahoo.fr, sise à l'immeuble de la Sous- Préfecture de Douala 1er BONANJO, dès publication du prés contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Soixante mille (60.000) francs CFA, payable au compte d'affectation Spécial ARMP n° 335 988 Bicec Agence de Douala – Bonanjo

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Service des Marchés des Approvisionnements et Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral,, BP 2009 Douala ; Tel 2 33 42 79 37 / 2 33 42 79 26, Email ; drminmaplt@yahoo.fr , sis à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, au plus tard le **26/09/2016** à **12 heures**.et devra porter la mention suivante :

Appel D'offres National Ouvert en Procédure D'urgence

N°035/030/027B /AONO/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 05/09/2016

Pour l'Acquisition d'un véhicule de Tourisme, de type Station Wagon 4x4 climatisé à la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) de Douala,

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **(30)Trente jours**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de **Sept cent mille (700.000) francs CFA**, valable pendant **30 jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres s'effectuera en (01) un temps, à la salle de réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, le **26/09/2016** à **13 heures**, heure locale, par la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés

Tout complément ou supplément sollicité par la Commission ou la Sous-Commission, dans le cadre de l'ouverture ou de l'évaluation des offres, doit être demandé et remis sous trace écrite par le biais du Président de la Commission, avec copie dans les mêmes délais à l'Autorité Contractante

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera d'abord selon les critères éliminatoires, puis selon les critères essentiels par le système binaire **(oui/non)**.

Elle sera faite sur la base des critères et sous critères prédéfinis auxquels sera attribuée l'une des valeurs suivantes :

1(OUI) lorsque l'Offre répond au critère,

0 (NON) dans le cas contraire

1-Critères éliminatoires

Toute offre non conforme aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original reproductible sera déclarée irrecevable, particulièrement :

- L'Absence d'une pièce administrative ;
- La présence de fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Le non-respect d'une des caractéristiques techniques majeures

2- Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillées dans le Dossier d'Appel d'Offres :

1. La présentation de l'offre
2. Les références de l'Entreprise dans le domaine
3. La conformité de la fourniture aux spécifications techniques (cadre du descriptif technique)
4. La capacité financière
5. La disponibilité des pièces de rechange
6. Le Service après-vente

Le non-respect de l'un des quatre (04) derniers critères entraîne l'élimination de l'offre. Chaque critère sera validé après satisfaction de :

- 50%, pour les critères ayant deux (02) sous-critères ;
- 66%, pour les critères ayant trois (03) sous-critères ;
- 75%, pour les critères ayant plus de trois (03) sous-critères.

1 Qualification technique:

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction des quatre (04) critères essentiels au moins ci-dessus. Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI à l'évaluation technique seront admis à l'évaluation financière.

2 Evaluation Financière :

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

L'entreprise sera choisie conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée la moins-disante. Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les deux lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés des Approvisionnements et Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral,, BP 2009 Douala ; Tel 2 33 42 79 37 / 2 33 42 79 26, Email ; drminmaplt@yahoo.fr , sis à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, ou auprès du Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) B.P. : 121 – Douala, Tel / Fax (237) 33 42-40-64.

DOUALA le 5 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

SAÏDOU HAMASSEO

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MEZAM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
19/AONO/PR/MINMAP/DRMAP-NO/DDMAPMEZAM/CDPM-MEZAM/2016 DU 06 SEPTEMBRE 2016 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT DE NTAUBUH, DEPARTEMENT DE LA MEZAM, REGION
DU NORD OUEST**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
50-94-110002 2025

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mezam, Autorité Contractante Délégué lance pour le compte des Maîtres d'Ouvrage Délégués, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction du pont de Ntaubuh dans l'Arrondissement de Bamenda I, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- installotion
- Travaux préparatoires
- Terrassement
- Fondations
- équipement

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quarante-cinq millions **(45 000 000FCFA)**

4. Allotissement

Le travail est ci-après défini : Construction du pont de Ntaubuh dans l'Arrondissement de Bamenda I,

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Cameroun de l'exercice 2016 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 50-94-1100022025

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mezam, Service de Passation des Marchés Publics Tél.:233 36 28 29 ,dés publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mezom, Service de Passation des Marchés Publics Tél. : 233 36 28 29, dès publication du présent ovts, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de F CFA 70 000 [soixante-dix mille Francs CFA).

9. Remises des offres

N° 19/AONO/PR/MINMAP/DRMAP-NO/DDMAPMEZAM/CDPM-MEZAM /2016 DU 31/08/2016 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT DE NTAFUBUH DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA t, DEPARTEMENT DE MEZAM, REGION DU NORD OUEST» «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre-vingt-dix (90) jours.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de neuf cent mille (900 000 FCFA) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originoux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité odministrotlve (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent doter de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premierordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques etfinancières aura lieu le 29/09/2016 à 12h00, heure locale, dans la salle de conférence de la Délégation Départementale du MINMAP, par la Commission Départementale de Passation de Marchés de la Mezam siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A - Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- 1- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ,
- 2- Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- 3- Offres dont l'enveloppe extérieure porte des mentions permettant de reconnaître le Soumissionnaire;
- 4- Offres financière incomplète,
- 5- Absence d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- 6- Le non-respect de 75% des critères essentiels ;
- 7- Entreprise suspendue par le MINMAP

B - Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur

- 1- Présentation générale de l'offre ;
- 2- Capacité financière ;
- 3- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
- 4- Qualité du personnel ;
- 5- Organisation technique
- 6- sécurité au chantier;
- 7- Moyens logistiques;
- 8- Attestation et rapport de visite du site ;
- 9- Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page et signé à la dernière page;
- 10- Cahier des Clauses Administratives Particulières complété et paraphé 6 chaque page et signé à la dernière page.

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

15. Attribution

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum acceptable d'au moins (75%) de l'ensemble des critères essentiels pris en compte. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins (75%) des critères essentiels.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mezam - Services de Passation des Marchés Publics, Tél. : 233 36 28 29

BAMENDA le 6 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MBAKWA MANASSE MUSSEH

MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 236/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE
2016**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, le Ministre des Sports et de l'Education Physique, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres pour la fourniture du matériel informatique.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, comprennent la fourniture du matériel informatique, le transport, la manutention, la mise en service et la réception par le Maitre d'Ouvrage. Ledit matériel est constitué de:

- Quinze (15) Écrans plats ;
- Quinze (15) Unités Centrales ;
- Quinze (15) Claviers ;
- Quinze (15) Haut-parleurs ;
- Quinze (15) licences Internet Security 2016 (01 licence par poste par ordinateur) ;
- Quinze (15) Parasurtenseurs ;
- Quinze (15) Onduleurs ;
- Quinze (15) Imprimantes ;
- Cinq(05) Photocopieurs.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération toutes taxes comprises à l'issue des études préalables est de trente millions trois cent vingt-deux mille six cent quatre vingt-cinq **(30 322 685) de francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute entreprise ayant une expérience dans la fourniture du matériel informatique et remplissant les conditions d'accès à la commande publique conformément à la réglementation en vigueur. Les entreprises peuvent soumissionner seules ou en groupement.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget de l'Etat sur la ligne d'imputation budgétaire 50 16 212 05 340010 2276.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage, à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Sports et de L'Education Physique, Service des Marchés dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française ou anglaise peut être obtenu auprès des services du Maître d'Ouvrage, à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Sports et de L'Education Physique, Service des Marchés contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cinquante mille **(50 000) Francs CFA**, payable au Trésor Public.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Ministère des Sports et de L'Education Physique (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés), au plus tard **le 28 septembre 2016 à 13 heures**, heure locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 236/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE « EN PROCEDURE D'URGENCE »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des équipements informatiques objet du présent appel d'offres est de trente **(30) jours**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant équivalent à six cent milles **(600 000) francs CFA**.

Cette caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée dans la salle de conférence du MINSEP **le 28 septembre 2016 à partir de 14 heures**, heure locale, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINSEP siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

13. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires**

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (après 48 heures);
- Fausse déclaration et/ou pièce falsifiée ;
- Non -respect d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des caractéristiques technique de certains équipements et (100%) pour d'autres;
- Absence d'un prix unitaire quantifié et/ou du BPU, DQE, SDPU ;
- Note des critères essentiels inférieure à 80% de oui.
- Absence de prospectus en couleurs, de la marque et des fiches techniques du fabricant.

Critères essentiels

Les références de l'entreprise au cours des trois (03) dernières années ;

- La qualification et l'expérience du personnel technique;
- Le service après-vente ;
- Les caractéristiques techniques des équipements;

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter ledit marché de façon satisfaisante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Sports et de l'Education Physique (Direction des Affaires Générales – Service des Marchés – Tél : 222 22 92 94).

YAOUNDE le 7 Septembre 2016

Le MINISTRE

BIDOUNG KPWATT Pierre Ismaël

UNIVERSITÉ DE BAMENDA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 16 -0004
/AONO/UBA/CIPM/2016 DU 07 SEPT 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE POUR LE
RESTAURANT DE 1100 PLACES DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
461-390000-670123

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour le recrutement d'un gestionnaire du restaurant de l'Université de Bamenda.

2. Consistance des prestations

La gestion du restaurant comprendra:

- 1) La mise en fonctionnement effectif des équipements ;
- 2) La préparation des repas quotidiens aux étudiants et personnels suivant des menus préalablement discutés et approuvés par l'Université ainsi que certains buffets sollicités par l'université à certaines occasions particulières ;
- 3) L'entretien permanent des locaux et des équipements ;
- 4) L'entretien des couverts et la fourniture des consommables nécessaires pour le fonctionnement. Le fonctionnement de la cuisine universitaire comprend un lot qui implique l'organisation et la mise en œuvre du menu quotidien du restaurant universitaire pour les étudiants et le personnel de l'Université de Bamenda basé sur des normes nationales

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de 95 000 000 FCFA

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte à tous les prestataires de services ou groupe de sociétés de droit camerounais impliqués dans les services de restauration, basés au Cameroun et ayant des preuves valables dans ce domaine.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget de Fonctionnement de l'UBa, exercices 2016 et 2017. line 461-390000-670123.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au service des marchés de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda, B.P.39 Bambili. dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au service des marchés de la Direction des infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda, B.P.39 Bambili, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Compte Spécial de ARMP N°97568660005-16 ouvert à la BICEC d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) francs CFA représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Les Offres, rédigées en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tel, devront parvenir au service des marchés de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda, B.P.39 Bambili, au plus tard le 30/09/2016 à 11 heures, et devront porter les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 16 -0004
/AONO/UBa/CIPM/2016 DU 07 SEPT 2016**

**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE POUR LE RESTAURANT DE 1100 PLACES DE
L'UNIVERSITE DE BAMENDA**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

10. Delai de Livraison

La durée prévue par le Maître d'Ouvrage pour les services objet du présent appel d'offres est de 6 mois. Ce délai courra à partir de la date de notification de l'ordre de service pour le démarrage des services.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances dont le montant est de 1 700 000 CFA francs.

La caution doit être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les autorités compétentes, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois au moment du dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. L'absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances de la République du Cameroun ou le non-respect du modèle proposé dans le DAO entraînera le rejet de l'Offres

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des Offres techniques et financières sera effectuée en un temps le 30 septembre 2016 à 12 heures dans la salle Auditorium du Rectorat de l'Université de Bamenda par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Bamenda en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation**A.CRITERES ELIMINATOIRES**

- Absence d'une des pièces du dossier administratif;
- Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Absence de référence dans la gestion d'un restaurant de grande capacité en milieu scolaire ou universitaire.

B.CRITERES ESSENTIELS

Les Offres des soumissionnaires seront évaluées suivant les critères essentiels ci-après :

- Présentation de l'Offre ;
- L'expérience du soumissionnaire pour des prestations similaires;
- Ressources humaines (Personnels) ;
- Ressources matérielles;
- Méthodologie d'exécution des travaux par phase, technique de mise en œuvre de la Haute intensité de Main d'œuvre (HIMO), Méthodologie de travail en milieu universitaire, respect de l'environnement, provenance des matériaux, aménagement des zone de stockage etc...
- Durée, planning de services et rapport de visite de site.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'Offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90)jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés de la direction des infrastructures, de la planification et du développement de l'université de Bamenda, B.P.39 Bambili, dès publication du présent avis.

BAMENDA le 7 Septembre 2016

Le RECTEUR

THERESA NKUO AKENJI

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°031/AONO/MINMAP/DR-NO/CRPM/SMI/2016 DU 07/09/2016 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE RURALE BASCHEO (POSTE DE DOUANE) - DJALINGO (18 KM), DANS LA COMMUNE DE BASCHEO, ARRONDISSEMENT DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , PIP

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets d'Investissement Prioritaire de la République du Cameroun, Le Délégué Régional des Marchés Publics du Nord, Autorité Contractante (AC), lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la route Baschéo (poste de douanes) - Djalingo.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres comprennent toutes les parties des corps d'état prévues au cadre du détail quantitatif. Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- > Installations ;
- > Terrassements et chaussée ;
- > Ouvrages, assainissement et drainage ;
- > Divers ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cent vingt deux millions quatre cent mille (122 400 000)** de francs CFA pour un lot unique.

4. Allotissement

Les travaux sont réalisés en **un (01) seul lot**.

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans les domaines de la Construction des Bâtiments et des Travaux Publics et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leur offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés dans le cadre des projets d'investissement prioritaire, Exercice 2016.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la **Délégation Régionale des Marchés Publics du Nord** dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera au **Secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Nord** sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable à la recette municipale de Baschéo d'un montant de **cent mille (100 000) francs CFA**.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée contre sous plis fermé, auprès de la **Délégation Régionale des Marchés Publics du Nord** au plus tard **le 28/09/2016 à 10 heures précises**, heure locale et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°031/AONO/MINMAP/DR-NO/CRPM/SMI/2016 DU 07/09/2016 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE RURALE BASCHEO
(POSTE DE DOUANE)- DJALINGO (18 km),DANS LA COMMUNE DE
BASCHEO, ARRONDISSEMENT DE BASCHEO,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD, EN PROCEDURE
D'URGENCE.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux, prévu par l'Autorité Contractant (AC) est de **cinq (05) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux millions quatre cent quarante huit mille (2 448 000) FCFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **28/09/2016** à partir de **11h précises** par la Commission de Passation des Marchés de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Nord.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

1. Absence d'une pièce du dossier administratif ;
2. Non-conformité après 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
3. Offre financière incomplète (absence d'un des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif et de la soumission) ;
4. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
5. Note technique inférieure à 70 % des éléments positifs ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
7. Non-conformité au modèle de soumission ;

14.2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1. Les références de l'entreprise oui/non
2. Les moyens matériels permanents ou mobilisables; oui/non
3. La qualification du personnel du chantier ; oui/non
4. Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux ; oui/non
5. La surface financière ; oui/non
6. Présentation générale de l'offre ; oui/non
7. Visite des lieux ; oui/non
8. CCTP paraphé à chaque page et signé et daté à la dernière. oui/non

Seul les soumissionnaires ayant obtenu au moins **70% des OUI** seront éligibles à l'analyse financière ;

15. Attribution

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Nord, Autorité Contractante (AC) attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres, à moins que le soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise exécution des travaux antérieurs.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Nord à Garoua ou à la Commune de Baschéo dès publication du présent avis.

GAROUA le 7 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

EDIKA EWOUNDJO EDMOND

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/MINPMEESA/CMPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE MBALMAYO PHASE III (PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA - EXERCICE 2016

IMPUTATION

5039513054511502021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Cameroun, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant technique en vue de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo Phase III

2. Consistance des prestations

Les prestations attendues concernent le contrôle et le suivi des travaux du projet de construction du village artisanal spécial Mbalmayo Phase III.

Les missions essentielles du BET lors de cette phase sont les suivantes :

- Étape 1 – Examen de la conformité du projet et visa des études d'exécution faites par les entreprises (EXE) ;
- Étape 2 – Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ordonnancement, pilotage et coordination des chantiers (OPC) ;
- Étape 3 – Assistance lors des opérations de réception (AOR)

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo Phase III se présente comme suit :

Désignation	Montant en FCFA TTC
Maitrise d'œuvre générale des travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo Phase III	20 000 000

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres en procédure d'urgence s'adresse aux bureaux d'études installés au Cameroun.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINPMEESA – Exercice

6. Consultation du Dossier

Le dossier du présent Appel d'Offres peut être consulté et retiré contre présentation d'une quittance de versement au trésor public.

7. Acquisition du Dossier

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète (B.P., Fax, Téléphone).

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six copies marquées comme telles),

« Avis d'appel d'offre »

9. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations est de Cinq (05) mois pour la mise en œuvre.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINISTRE.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de pièces.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps :

- L'ouverture des pièces administratives et techniques aura lieu le **30 Septembre 2016 à partir de 14 heures** par la Commission.
- L'ouverture des offres financières aura lieu après l'analyse des offres techniques. Seuls les soumissionnaires dont les offres sont recevables.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce du Dossier Administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- Chef de mission non inscrit à l'ONIGC (Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun) ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

- Absence dans l'offre technique d'une note méthodologique et du plan de travail pour accomplir la mission.
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;

Les critères essentiels

Ces critères sont :

N°	Critères d'évaluation	Points
1	Présentation de l'Offre	05
2	Référence des prestations	30
3	Compétences et qualification du personnel proposé	50
4	Moyens Techniques et matériels	15

Ces critères sont détaillés par des sous critères dans le RPAO. La note technique minimale requise pour l'ouverture des propositions financières est fixée à **70/100 points**.

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité - coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre vingt dix (90) jours**, à compter de la date de remise de ces dernières.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, **15^{ème} étage porte T02** de l'immeuble ministériel n°1 dit « Immeuble de l'urgence »; Tél : 222224060.

YAOUNDE le 9 Septembre 2016

Le MINISTRE

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/MINPMEESA/CMPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE
2016 POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME PHASE DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL
SPÉCIAL DE MBALMAYO**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA -
EXERCICE 2016

IMPUTATION

5039513054511502222911

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat lance, pour le compte de son département ministériel, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de la troisième phase de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet de la présente consultation concernent les travaux de la troisième phase de construction du village artisanal de Mbalmayo, et comprennent :

- Revêtement ;
- Menuiserie bois;
- Plomberie sanitaire.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel des travaux de construction du village artisanal spécial de Fouban se présente comme suit :

Désignation	Montant
Travaux de la troisième phase de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo	200 000 000

4. Participation et origine

Le présent appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence s'adresse à toutes les entreprises installées au Cameroun.

5. Financement

Le financement y relatif est assuré par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2016.

6. Consultation du Dossier

Le dossier du présent appel d'offres peut être consulté et retiré par les soumissionnaires auprès du Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, **15^{ème} étage porte T02** de l'immeuble ministériel n°1 dit « Immeuble de l'urgence »; **Tél. 222 22 40 60** contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme de **Deux cent mille** (200 000) F. CFA non remboursable.

7. Acquisition du Dossier

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète (B.P, Fax, Tél, Téléphone email).

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront être déposées et enregistrées dans le registre des offres sous décharge, au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15^{ème} étage porte T02 de l'immeuble ministériel n°1 dit «Immeuble de l'émergence» Tél. 222 22 40 60 au plus tard le **30 Septembre 2016 à 13 heures**, (heure locale), accompagnées des versions électroniques des offres techniques et financières dans une clé USB ou un CD inclus (e) dans l'enveloppe C.

Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

« Avis d'appel d'offres national ouvert N°016/AONO/MINPMEESA/CMPM/2016 du 09 Septembre 2016 pour les travaux de la troisième phase de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution est fixé à quatre (04) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrer l'exécution des prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à **Quatre millions** (4 000 000) **de francs** CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le MINFI. Le délai de validité de la caution est de cent vingt jours (120) jours.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier l'Appel d'Offres, **entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.**

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps par la Commission de Passation des Marchés du MINPMEESA. Elle aura lieu le **30 Septembre 2016 à 14H00**, heure locale, dans la salle des conférences, porte 237 de l'immeuble ministériel dit « Immeuble rose » en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge ; à raison d'un représentant par entreprise ou groupement d'entreprises.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce du dossier administratif;
- Absence d'un sous détail d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Omission du prix unitaire dans le bordereau des prix ;
- Attestation de visite du site des travaux et les photos du site ;
- Note technique strictement inférieure à 70 % de oui ;

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite selon le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels



d'évaluation ci-dessous.

N°	Principaux critères d'évaluations
1	Présentation des offres
2	Références antérieures de l'entreprise
3	Organisation et Méthodologie
4	Personnel du chantier
5	Matériel de chantier
6	Planning des travaux et Délai

14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante et conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et qui aura obtenu le score technique minimal de 70 % de oui.

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Service des marchés sis à l'immeuble ministériel n°1 dit «Immeuble de l'urgence» ; **15^{ème} étage porte T02, Tél. 222 22 40 60.**

YAOUNDE le 9 Septembre 2016

Le MINISTRE

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 4E (BONBÉRI)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
005/002-B/AONO/CAD4/CIPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 RELATIF A LA QUALIFICATION D'UN
PRESTATAIRE POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA LUTTE CONTRE LA JACINTHE
D'EAU ET LES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
50 28 362 06 641414 2811 931

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics pour l'exercice 2016, le Maire de la commune d'arrondissement de Douala 1V^e l'® lance un appel d'offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 005/002-B/AONO/CAD4/CIPM/2016 du 09 Septembre 2016 relatif à la qualification d'un prestataire pour l'appui à la mise en oeuvre du projet de la lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes sur une superficie de 12 hectares à partir de la crique Lobé (Sodiko et Bonendalé), crique Moungo (Mambanda) jusqu'au fleuve Wouri.

2. Consistance des prestations

Dans le cadre de cette prestation, il sera question pour les prestataires :

- De présenter aux populations des sites concernés, les possibilités de valorisation de la jacinthe d'eau et les autres espèces envahissantes en compost, objets d'art, papier, aliment pour le bétail ;
- D'initier les mêmes populations à la collecte et à la valorisation des plantes aquatiques envahissantes.

3. Cout Prévisionnel

Le tout prévisionnel à l'issue des études préalables est à **dix neuf (19 000 000) millions francs CFA TTC.**

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à tous les prestataires.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissements Publics (B1P)
Imputation : 50 28 362 06 641414 2811 931

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala IV, 1^{er} étage Service Technique porte 14 Tel 699 59 55 19/ 672 47 94 57 dès publication du présent Avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à l'hôtel de ville de Douala IV étage Service Technique porte 14 Tel : 699 59 55 19/ 672 47 94 57 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs payable à la **Recette Municipale** de la Commune d'Arrondissement de Douala IV, 2^e étage, **porte 22.**

8. Remises des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français ou en anglais en six (06) exemplaires, dont un (01) original et en cinq (05) copies, respectivement marqués comme tels, devront être transmis sous plis fermé au plus tard le **03 Octobre 2016 à 10 heures** précises au secrétariat du Maître d'Ouvrage sis au 2^e étage porte I de l'hôtel de ville de Douala IV" et devra porter la mention

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/002-B/A0NO/CAD4/CIPM/2016 DU 09 SEPTEMBRE 2016 RELATIF A LA QUALIFICATION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA LUTTE CONTRE LA JACINTHE D'EAU ET LES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES. »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution de la prestation prévu par le maître d'ouvrage est de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, les soumissionnaires devront joindre à leurs pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO ; d'un montant de trois cent quatre vingt mille (380 000) Franc CFA valable pendant 30 jours au delà de la date de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (préfet, sous-préfet) conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du règlement particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au moins de trois (03) mois avant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le **03 Octobre 2016 à 11 heures** précises par la Commission interne de passation des marchés dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Douala IV 2^e étage porte 11

Elle se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives, techniques. Puis l'ouverture des offres financières. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

13. Critères d'évaluation**1 CRITERES ESSENTIELS D'EVALUATION**

1. Compréhension de la Mission, approche méthodologique et plan de travail50 points
2. Expériences des prestataires (personnes morales) pertinentes pour la mission..... 10 points
3. Qualifications et expériences du personnel d'encadrement10 points
4. Qualifications et expériences du personnel fixe qualifié..... 10 points
5. Références du prestataire pour les missions similaires..... 05 points.
6. Moyens techniques et matériels 05 points
7. Attestation de capacité financière 10 points
8. Observations et suggestions pertinentes sur la collecte et la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes 10 points
9. Approche technique et méthodologique.....20 points
10. Plan de travail..... 20 points

2.CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence d'une pièce dans le dossier administratif
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Capacité financière insuffisante ou non présentée
- Note technique inférieure à 70 points/100
- Présence d'information financière dans l'offre technique. NB : L'absence au moins d'un critère entraîne l'élimination de l'offre.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala IV, 1^{er} étage, service technique, porte 14, BP 9693 Douala — Tel 699 59 55 19 / 672 47 94 57

DOUALA le 9 Septembre 2016

Le MAIRE

KOUM AMOND FRÉDÉRIC ELANGUE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°
036/DC/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 DU 05/09/2016 RELATIVE À LA FOURNITURE DU
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU À LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
ARTISANALE MARITIME (MIDEPECAM) FINANCEMENT : BUDGET DE LA MIDEPECAM EXERCICE : 2016 -
LIGNE 22 10 05**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
22 10 05

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en objet, le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, « Autorité Contractante », lance pour le compte de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) de Douala, un Avis de Consultation Pour la Fourniture du matériel et équipements de bureau à la MIDEPECAM.

2. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel de ce projet est évalué à **30 000 000 (Trente millions) francs CFA**.

3. Participation et origine

La participation à la présente Consultation est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation (DC).

4. Financement

La présente Demande de Cotation est financée par le Budget de la MIDEPECAM Exercice 2016, Ligne 22 10 05.

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables au Service des Marchés des Approvisionnements et des Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009, Tél 233 42 79 37/233 42 79 13 / 233 42 79 26 email drminmap@yahoo.fr, sise à l'immeuble de la sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Marchés des Approvisionnements et des Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009, Tél 233 42 79 37/233 42 79 13 / 233 42 79 26 email drminmap@yahoo.fr, sise au rez de chaussée de l'immeuble de la sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50. 000 FCFA) francs CFA** au titre des frais de dossier payable à la Trésorerie Générale de Douala

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies seront remises au plus tard le **26/09/2016 à 12 heures**, heures sous enveloppe fermée au Secrétariat du Délégué Régional des Marchés Publics sis à l'immeuble de la sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo et portant la mention :

Consultation N° 036/DC/PR/MINMAP/DR-LT/SMAS/CRPM-LT/2016 du 05/09/2016 Relative à la Fourniture du matériel et équipements de bureau à la MIDEPECAM.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B : Les offres devront être accompagnées de la version électronique de la soumission (CD dûment gravé)

8. Delai de Livraison

Les prestations seront réalisées à la MIDEPECAM dans un délai maximum de **Trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

9. Recevabilité des Offres

Tout dossier Administratif non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclaré irrecevable.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Le 26/09/2016 à partir de **13 heures**, par la Commission Régionale de Passation des Marchés placée auprès du Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, dans la salle de réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, sise à l'immeuble de la sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

11. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés des Approvisionnements et Services de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 Douala ; Tel 2 33 42 79 37 / 2 33 42 79 26, Email ; drminmaplt@yahoo.fr, sis à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1^{er} à Bonanjo, ou auprès du Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) B.P. : 121 – Douala, Tel / Fax (237) 233 42-40-64

DOUALA le 5 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

SAÏDOU HAMASSEO

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

**AVIS DE CONSULTATION N° 007/DC/EDC/CIPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE RELATIVE À LA FOURNITURE
DES MATÉRIELS DE JAUGEAGE (RIVERRAY ADCP ET SES ACCESSOIRES) DESTINÉS A
L'EXPLOITATION DES BARRAGES RESERVOIRS (EN PROCÉDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la suite du processus de la phase transitoire d'exploitation conjointe EDC/ENEO des barrages réservoirs, Electricity Development Corporation (EDC), lance un avis de consultation pour la fourniture des matériels de jaugeage (RiverRay ADCP et ses accessoires).

2. Acquisition du Dossier

A cet effet, les soumissionnaires admis à concourir trouveront ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif des prestations à fournir et pourront retirer le dossier de Demande de cotation au service du courrier de EDC, sis Immeuble Hibiscus, face Collège FUSTEL DE COULANGE à l'hippodrome – Yaoundé, quatrième étage, porte 412, contre présentation de l'original de la quittance prouvant le versement de la somme de cinquante mille (50 000) francs CFA dans le compte bancaire n°335 988 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du dossier

3. Remises des offres

Les offres régulièrement constituées conformément aux prescriptions du Dossier de consultation, seront déposées au plus tard le 04 OCT2016 à 12 heures, à :

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)

Service du Courrier, quatrième étage porte 412, Immeuble Hibiscus

BP 15 111 Yaoundé-Cameroun ; Tel : +(237) 22 23 19 30/ 22 23 11 03

Fax : +(237) 22 23 11 13, E-mail: info@edc-cameroun.com.

Sous enveloppe cachetée adressée au Directeur Général de EDC, Maître d'Ouvrage, avec la mention :

Avis de consultation N°007/DC/EDC/CIPM/2016 du 07 sept relative à la fourniture des matériels de jaugeage (RiverRay ADCP et ses accessoires) destinés à l'exploitation des barrages réservoirs

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

4. Delai de Livraison

Les matériels de jaugeage (RiverRay ADCP et ses accessoires objets de cette demande de cotation seront à livrer à l'immeuble siège de EDC à Yaoundé dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer

5. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées 04 OCT 2016 à 13 heures, dans la salle des conférences du 5^{ième} étage de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) sise Immeuble Hibiscus, face Collège FUSTEL DE COULANGES à l'hippodrome – Yaoundé

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

6. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées ainsi qu'il suit :

- la vérification de la présence et la validité des pièces administratives requises ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais de livraison, des spécifications techniques et des références ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- la comparaison des offres.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de soumission signée.

L'offre financière la moins chère est classée la « moins-disante ».

YAOUNDE le 7 Septembre 2016

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NSANGOU Dr THEODORE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1332 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 24/08/2016
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°033/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 DU 29 FÉVRIER 2016 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU STABILISANT CON-AID/CBR PLUS DE CERTAINES
ROUTES RURALES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA (PROGRAMME ANNUEL 2016).**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres pour l'exécution des travaux d'entretien au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines routes rurales dans la région de l'Adamaoua (Programme Annuel 2016), le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

SOUMISSIONNAIRE RETENUS					
N° DU LOT	Nom et adresse du soumissionnaire	Tronçons concernés	Linéaire (Km)	Montant TTC Corrigé après Analyse des offres	Montant TTC corrigé après négociation en FCFA
1 AD/16	Ets Nzouk's & Frères	Meidougou-Kaka	44,40	167 352 416	143 086 316

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication

du présent communiqué à la Sous-direction des Marchés Publics du

Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de son Marché.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 24 Aout 2016

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1275 /C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 17/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 DU 13/05/2016 POUR L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions relatives à la Demande de Cotation N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 du 13/05/2016 pour l'installation et la configuration des systèmes de vidéosurveillance pour le compte du Ministère des Travaux Publics,
FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2016,

le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRES RETENUS

Nom et adresse du soumissionnaire	Montant TTC Corrigé en Francs CFA	Délai d'exécution de la prestation
ORDY ELECTRONIQUE CENTRE	20 000 000	02 mois

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du

présent communiqué à la Sous-direction des Marchés Publics du

Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de son Marché.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Aout 2016

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

**COMMUNIQUE N° 033/C/MINSEP/CMPM/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DES
RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 070/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 26
JUILLET 2016 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE INCENDIE ET BRIS GLACE AU
PALAIS POLYVALENT DES SPORTS DE YAOUNDÉ**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Sports et de l'Education Physique communique :

Par Décision N° 278/D/MINSEP/SG/DAG/SDBMM/SMA/BAO/2016 du 07 Septembre 2016, la Compagnie ci- après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature des Prestations	Montant TTC en FCFA
CHANAS ASSURANCES BP 109 DOUALA	Souscription des Polices d'Assurance et Incendie et bris glacé au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé	37 718 378

Délai d'exécution: 18 mois

Ladite compagnie est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales / Service des Marché aux fins de l'élaboration de la lettre commande y relative.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINSEP dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

YAOUNDE le 7 Septembre 2016

Le MINISTRE

BIDOUNG KPWATT Pierre Ismaël

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUÉ N° 01/2016/HYDRO-MEKIN/M/DAF/SEC DU 30 AOÛT 2016 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE N° 11/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2016 DU 30 MAI 2016 POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION D'AUDIT INTERNE D'HYDRO-MEKINFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC D'HYDRO-MEKIN, EXERCICE 2016

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN) Maître d'Ouvrage communique : **La société MAZARS**, BP : 391 Douala, tel +237 233.42.42.47 / +237 675.29.13.29, RCN : RC/DLA/2002/B/029840 du 13/01/2015 ; N° contr. M10020015898-P est déclaré attributaire du marché relatif à la réalisation triennale de la mission de l'Audit Interne objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 11/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2016 du 30 Mai 2016 selon les modalités ci-dessous :

	En chiffre selon les tranches	En lettre selon les tranches
Montant TTC		
Crédit de paiement exercice 2016 (CP)	45.302.750	Quarante cinq millions trois cent deux mille sept cent cinquante francs CFA
Crédit de paiement exercice 2017 (CP)	54.682.625	Cinquante quatre millions six cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq francs CFA
Crédit de paiement exercice 2018 (CP)	54.682.625	Cinquante quatre millions six cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq francs CFA
Montant HT		
Exercice 2016	38.969.500	Trente huit millions neuf cent soixante neuf mille cinq cent francs CFA
Exercice 2017	46.934.500	Quarante six millions neuf cent trente quatre mille cinq cent francs CFA
Exercice 2018	46.934.500	Quarante six millions neuf cent trente quatre mille cinq cent francs CFA
Délai d'exécution	03 ans	Trois ans

Le présent Communiqué tient lieu de décision d'attribution.

YAOUNDE le 30 Aout 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BIYA MOTTO Frederic

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°25.36/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N° 066/ILC/CUD/CPM/2015 DU 16 OCTOBRE 2015 PASSÉE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°30/A0NO/CUD/CIPM/2015 DU 12/05/2015 AVEC LES ETABLISSEMENTS GROUPE D'ENTREPRISE NANKENG RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE LA BASE SAWALAND, LOT N°1.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR ;

- Vu La constitution ;
- Vu La Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes
- Vu La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le Décret N°2009/055 du 06 Février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala
- Vu Le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics en ses Articles 97, 98, 100, 101, 102 et 103 relatifs à la résiliation
- Vu Le Décret N°2009/055 du 06 Février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu L'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics des Travaux en ses Articles 74, 75, et 76;
- Vu L'ordre de service n°116/OS/CUD/2015 du 07/10/2015 prescrivant le démarrage travaux de la Lettre-Commande ci-dessus mentionnée, notifiée le 30/11/2015 pour un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- Vu La correspondance n° 346.35/CUD/DURSAP/DU/16 du 12 Février 2016 avec pour objet : « La lettre d'observation A/s de l'achèvement des travaux »;
- Vu L'Ordre de service n° 01/OS/CUD/DURSAP/DU/2016 du 24 Février 2016 portant première mise en demeure pour non-exécution des recommandations du Maître d'ouvrage et abandon du chantier, notifié le 22 Mars 2016 ;
- Vu L'Ordre de service n° 02/OS/CUD/DURSAP/DU/2016 du 29 Mars 2016 portant deuxième et dernière mise en demeure pour constat de non respect des dispositions contractuelles, abandon du chantier et non-exécution des recommandations du Maître d'ouvrage notifié le 29 Mars 2016 ;
- Vu Le constat de Carence, dressé concomitamment par la mission de contrôle le Cabinet MEDOU et le Maître d'Ouvrage, le 19 Juillet 2016;
- Vu Les inscriptions budgétaires Considérant les nécessités de service

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : La présente décision porte résiliation de la Lettre - Commande n° 066/ILC/CUD/CPW2015 du 16 Octobre 2015 passée après appel d'offres National Ouvert n°30/A0NO/CUD/CIPM/2015 du 12/05/2015 avec les Etablissements GROUPE D'ENTREPRISE NANKENG, BP. : 1751 Yaoundé, pour la réhabilitation de la Base SAWALAND, Lot N°1, est à compter de la date **de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance avérée de l'entreprise à remplir ses obligations contractuelles.**

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 102 du Code des Marchés Publics, les ETS GROUPE D'ENTREPRISE NANKENG, ne peuvent soumissionner à la commande publique, avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la présente décision.

ARTICLE 3 : Les frais qui seront engagés par la Communauté Urbaine de Douala pour pouvoir au remplacement de l'entreprise défaillante seront supportés par les ETS GROUPE D'ENTREPRISE NANKENG conformément à l'article 103 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 : La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala et la Division des Marchés Publics à la Communauté Urbaine de Douala sont chargées chacune en ce qui la concerne de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5: La présente décision sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 8 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE N°00000471/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°04/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 02 LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) communique

L'entreprise ci-après est déclarée adjudicataire de l'Appel d'offre International Restreint susvisé en ce qui concerne les lots 1 et 2:

N°	Nom du soumissionnaire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	Intitulé du Marché :		
	Lot 1 : Accompagnement du système intégré QS ISO 9001 et OHSAS 18001 de COMETAL		
	APAVE Bp 129 DOUALA tel 699 890 929 Email : c.gouabe@apavecameroun.com	Vingt sept millions cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-seize francs CFA (27 193 770) FCFA	18 Mois
2	Intitulé du Marché :		
	Lot 1 : Accompagnement du système intégré QS ISO 9001 et OHSAS 18001 de BUN'S		
	APAVE Bp 129 DOUALA tel 699 890 929 Email : c.gouabe@apavecameroun.com	Vingt un millions six cent dix huit mille huit cent trente-trois francs CFA (21 618 833 FCFA)	18 Mois

Cette entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, sis à Yaoundé au quartier Nlongkak, derrière les Services du Gouverneur, entrée Gendarmerie, Bureau de l'Expert Normes et Qualité, Chef de service du marché, en vue de l'élaboration du projet de lettre commande.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer procéder au retrait de leur soumission sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres feront l'objet d'une destruction.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le DIRECTEUR

MBEDEV ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE N°00000473/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°03/AOIRJBMN/CPM12016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 02 LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) communique :

L'entreprise ci-après est déclarée adjudicataire de l'Appel d'offre International Restreint susvisé en ce qui concerne le lot 1:

N°	Nom du soumissionnaire	Montant TTC
1	Intitulé du Marché : Lot 1 : accompagnement système QH SCTB et SOCAPURSEL	
	ALM CONSULTANT BP 2584 Email : roger.lock@alm-consultants.com	Soixante-deux millions six cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quinze francs CFA (62 665 875 FCFA)

Délai d'exécution : 18 mois pour SCTB et 24 mois pour SOCAPURSEL

Le lot 2 a été déclaré infructueux.

Cette entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, sis à Yaoundé au quartier Nlongkak, derrière les Services du Gouverneur, entrée Gendarmerie, Bureau de l'Expert Normes et Qualité,

Chef de service du marché, en vue de l'élaboration du projet de

lettre commande.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues

sont priées de passer procéder au retrait de leur

soumission sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres

feront l'objet d'une destruction.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le DIRECTEUR

MBEDEV ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE N°0000476/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°01/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) communique :

Les entreprises ci-après sont déclarées adjudicataires de l'Appel d'offre International Restreint susvisé en ce qui concerne les Lots 1 et 2

respectivement :

N°	Nom du soumissionnaire	Montant TTC
1	Intitulé du Marché :	
	Lot 1 : accompagnement ISO 9001 de BETA CONSTRUCTIONS	
2	LAC CONSULTING BP 6819 DOUALA Tél : 677 725 555 Email : info@lac-consulting.cm	Dix sept millions trois cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-seize francs CFA (17 345 976 FCFA)
	APAVE CAMEROUN BP 129 DOUALA TEL : 699 890 929 Email : cgouabe@apave cameroun.com	Quarante six millions six cent cinquante six mille cinq cent soixante trois francs CFA (46 656 56 FCFA)

Délai d'exécution: 24 mois

Le lot 3 a été déclaré infructueux.

Ces entreprises sont invitées à se présenter dès diffusion du présent communiqué

au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, sis à Yaoundé au quartier Nlongkak,

derrière

les Services du Gouverneur, entrée Gendarmerie, Bureau de l'Expert

Nonnes et Qualité,

Chef de service du marché, en vue de l'élaboration du projet de

lettre commande.

Par ailleurs les entreprises n'ayant pas été retenues

sont priées de passer procéder au retrait de leur

soumission sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres feront

l'objet d'une destruction.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le *DIRECTEUR*

MBEDEV ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE N°00000468/BM DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°005/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des Entreprises (BMN) communique:

l'Entreprise ci-après est déclarée adjudataire de l'Appel d'Offre International Restreint susvisé en ce qui concerne le Lot 2:

N°	Nom du soumissionnaire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	Intitulé du Marché :		
	Lot 2 : Accompagnement à la mise en place du système de management Iso 22000 de TORRECAM		
	ALM Consultant Bp 2584 DOUALA tel 699 127 955 Email : roger.lock@almconsultants.com	Dix millions soixante-quatre mille sept cent francs CFA (10 064 700 FCFA)	08 Mois

Les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux

Cette entreprise est invitée à se présenter dès diffusion

du présent communiqué au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, sis à Yaoundé au quartier Niongak, derrière les Services du Gouverneur, entrée Gendarmerie, Bureau de l'Expert Normes et Qualité, Chef de Service du Marché, en vue de l'élaboration du projet de lettre commande.

Par ailleurs les entreprises n'ayant pas été retenues sont

priées de passer procéder au retrait de leur soumission

sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres feront l'objet

d'une destruction.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le DIRECTEUR

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE N°00000475/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/AOIR/CPM/12016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 04 LOTS

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) communique

Les entreprises ci-après sont déclarées adjudicataires de l'Appel d'offre International Restreint susvisé en ce qui concerne les lots 1,2,3 et 4 respectivement:

N°	Nom du soumissionnaire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	Intitulé du Marché : LOT 1 : accompagnement système intégré		
	QSE ISO 9001, ISO, 14001 et OHSAS 18001 de FME GAZ		
	LAC CONSULTING BP 6819 DOUALA	Seize millions cinq cent mille francs CFA	24 mois
	TEL 677 725 555	(16 500 000 FCFA)	
	EMAIL : info@lac-consulting.cm		
2	LOT 2 :accompagnement ISO 22000		
	du groupe Cadfyst Invest filiales		
	LA PASTA ET PANZANI		
	ALM CONSULTANT	Vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille quatre cent soixante-quinze francs CFA	15 mois
	BP 2584 DOUALA TEL 699 127 955	(27 272 475 FCFA)	
	Email : roger.iock@almconsultants.com		

3	Intitulé du Marché :		
	LOT 3 : accompagnement système ISO 22000, et ISO 14001		
	d'AZUR SA		
	ALM CONSULTANT BP 2584 DOUALA TEL 699 127 955 Email : roger.iock@almconsultants.com	Vingt-huit millions cinq cent vingt-quatre mille six cent francs CFA (28 524 600 FCFA)	18 mois
4	Intitulé du Marché :		
	LOT 4 : accompagnement système ISO 9001		
	de DIGITAL SARL		
	CONFORME AQ BJP 8280 DOUALA TEL : 233 18 13 38 Email : conforme2aq@yahoo.fr	Huit millions cinq cent dix-sept mille huit cent cinquante-sept FCFA (8 517 857 FCFA)	10 mois

YAOUNDE le 8 Aout 2016

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Ces entreprises sont invitées à se présenter dès diffusion du présent communiqué

Le **DIRECTEUR**

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, sis à Yaoundé au quartier Nlongkak,

derrière les Services du Gouverneur, entrée Gendarmerie, Bureau de l'Expert Normes

et Qualité, Chef de service du marché, en vue de l'élaboration du projet de lettre commande.

Par ailleurs les entreprises n'ayant pas été retenues

sont priées de passer procéder au retrait de leur

soumission sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres

feront l'objet d'une destruction.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**COMMUNIQUÉ RADIO ET PRESSE N° 0141/C/MINTSS/SG/DAG/SDBMM/SMARP PORTANT REPORT DE
DÉLAI DE DÉPÔT DE DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale communique :

Le délai d'ouverture des offres des marchés N°0002/AONO/MINTSS/CMPM/2016 du 12 aout 2016 relatifs aux travaux de construction d'une clôture pour la sécurisation du site devant abriter le futur immeuble siège du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et N° 0003/AONO/MINTSS/CMPM/2016 du 12 aout 2016 pour la réhabilitation des services centraux du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale préalablement fixé le **09 septembre 2016 est reporté au 20 septembre 2016**.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 8 Septembre 2016

Le SECRETAIRE GENERAL

RAZACK Johnny

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

COMMUNIQUÉ N° 002/2016/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/SEC DU 30 AOÛT 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N° 14/DC/HYDRO-MEKIN/CIPM/2C16 DU 02/08/2016 POUR LES TRAVAUX DE DÉGAGEMENT, DE TERRASSEMENT ET DE NIVELLEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 03 HECTARES (200 MÈTRES DE FAÇADE ET 150 MÈTRES DE PROFONDEUR) À MEKIN. FINANCEMENT BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC D'HYDRO-MEKIN, EXERCICE 2016

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN) Maître d'Ouvrage communique :

SOCIETE J.B. Co Sarl, BP : 1899 Yaoundé, tél 699.91.57.70/679.97.88.05/242.03.24.71, RCN : 94C1455 Yaoundé ; N° contr. M020100013143 est déclaré attributaire de la Lettre-commande relative aux travaux de dégagement, de terrassement et de nivellement objet de la demande de cotation n°14/DC/HYDRO-MEKIN/CIPM/2016 du 02/08/2016 selon les modalités ci-dessous :

	En chiffre	En lettre
Montant TTC	25.042.500	Vingt cinq millions quarante deux mille cinq cent francs CFA
Montant HT	21.000.000	Vingt un millions de francs CFA
Délai d'exécution	01 mois	Un mois

Ladite société est invitée à se présenter dès signature du présent communiqué à la Direction Administrative et Financière d'HYDRO-MEKIN pour souscription du projet de la Lettre-commande.

Par ailleurs les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à venir retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de décision d'attribution.

YAOUNDE le 30 Aout 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BIYA MOTTO Frederic

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

**DECISION N°0 26.36/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
N°11/LC/CUD/CIPM/2015 PASSÉE APRÈS CONSULTATION N°15/DC/CUD/CIPM/2014 DU 20 OCTOBRE
2014 AVEC LES ETABLISSEMENTS NGANYO & FILS POUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE
TRANSPORT COLLECTIF**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR ;

- Vu La constitution ;
- Vu La Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant tes règles applicables aux Communes ;
- Vu La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le Décret N°20041275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics en ses Articles 97, 98, 100, 101, 102 et 103 relatifs à la résiliation ;
- Vu Le Décret N°2009/055 du 06 Février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu L'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics des Travaux en ses Articles 74, 75, et 76;
- Vu L'ordre de service N°039/OS/CU D/2015 du 15 Juin 2015 prescrivant le démarrage des Travaux, notifié le 29 Juin 2015 ;
- Vu La Lettre d'observation du Chef de Département de la Circulation et des Transports Urbains, Ingénieur du marché, relative à la présentation d'un projet d'exécution conforme notifié le 17 Septembre 2015, sans suite ;
- Vu La Lettre d'observation n°2 et de rappel à l'ordre du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala du 11 Novembre 2015, notifiée le 22 Février 2016 par Maitre OWONA née Suzanne EDIMO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala ;
- Vu La Lettre d'observation n°3 et de rappel à l'ordre du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala du 17 Décembre 2015, notifiée le 22 Février 2016 par Maitre OWONA née Suzanne EDIMO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala
- Vu La Mise en demeure pour dépassement des délais du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala du 16 Mars 2016, notifiée le 27 Avril 2016 à Mairie par Maitre OWONA née Suzanne EDIMO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala
- Vu L'ordre de service N°01/OS/CUD/DURSAP/DU/2016 du 24 Février 2016 portant mise en demeure pour abandon de chantier et non exécution des recommandations du Maitre d'Ouvrage du 24 Février 2016
- Vu Le constat de carence du 13 Juin 2016 notifié le 14 Juin 2016 aux dits Etablissements;
- Vu Les inscriptions budgétaires
- Considérant les nécessités de service

DECIDE :

ARTICLE 1er : La présente décision porte résiliation de la **Lettre Commande n°11/ILCICUD/CIPM//2015** passée après Consultation n°15/DC/CUD/CIPM//2015 du 20 Octobre 2014 avec **les Etablissements NGANYO & FILS** relative à l'aménagement des aires de transport collectif, est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance avérée de l'entreprise à remplir ses obligations contractuelles.

ARTICLE 2: Conformément aux dispositions de l'Article 102 du Code des Marchés Publics, les **Etablissements NGANYO & FILS BP : 11733 Yaoundé Tél (237) 679 87 21 15, RCCM N°RC/YA0/93512004,**

N° Contribuable P0779003374480C ne peuvent soumissionner à la commande publique, avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la présente décision.

ARTICLE 3: Les frais qui seront engagés par la Communauté Urbaine de Douala pour pouvoir au remplacement de l'entreprise défaillante seront supportés par les **Etablissements NGANYO & FILS**

conformément à l'Article 103 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4: La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala et la Division des Marchés Publics à la Communauté Urbaine de Douala sont chargés **chacun en ce qui le concerne** à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera. /?

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°43 /D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 55/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 06 JUIN 2016 POUR LA FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL DE SECURITE ROUTIERE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala Autorité Contractante.

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 8711366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 20091055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz , Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ,
- Vu l'Arrêté n° 005/NMINMAP/SGIDAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative a la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics
- Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n°55 /A0NO/CUD/CIPM/2016 du 06 juin 2016 relatif pour la fourniture et pose de matériel de sécurité routière;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 19 juillet 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°74/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 20 juillet 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°55/A0NO/CUD/CIPM/2016 du 10 août 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er} Les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après.

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
ETS BUIL.PA.BUS.CO	Deux cent quinze millions sept cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (215 779 299) Francs CFA	Quatorze (14) Mois

Article 2: Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémertaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala. Passé ce délai. ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /?

DOUALA le 9 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMITÉ NATIONAL DE GESTION FAO - PAM

DECISION N° 0112/16 /D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE DU 29 AOÛT 2016 PORTANT DECLARATION DE L'ADJUDICATAIRE DE LA PRESTATION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 DU RELATIF AU TRANSPORT ET À LA LIVRAISON DES DENRÉES ALIMENTAIRES DU PAM DES MAGASINS REGIONAUX DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM VERS LES ECOLES PUBLIQUES BENEFICIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM POUR LE CAMEROUN CMR 200330 1ER , 2ÈME ET 4ÈME TRIMESTRE 2015.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE SECRETAIRE PERMANENT DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut Général
des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur Public
et Parapublic ;
- Vu la Loi N° 2007/26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N° 2014/019 du 23 décembre 2015 portant Loi des
Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 ;
- Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code
des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 86/1411 du 24 Novembre 1986 portant création
du Comité de Gestion de l'Assistance de l'organisation
des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et
le Programme Alimentaire Mondial ;

- Vu La décision N° 0368/CAB/MINMAP du 15 juillet 2015 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Comité de Gestion de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le programme Alimentaire Mondial ;
- Vu la Décision N° 0381D/MINMAP du 28 juillet 2015 constatant la constitution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Comité de Gestion de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le programme Alimentaire Mondial ;
- Vu La Circulaire N° 0000909/C//MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2016;

Vu Le dossier de l'Avis à Manifestation d'Intérêt
n° 001/15/AAMI/CG/FAO /PAM/CIPM/2015 du 27
novembre 2015 pour la présélection des prestataires en vue
du transport et de la distribution des denrées alimentaires du
PAM, des magasins régionaux vers les écoles publiques
bénéficiaires du Programme de PAYS DU PAM (COMPOSANTE I)
pour le compte du Comité de Gestion de l'Assistance FAO/PAM

Vu Le rapport de la sous-commission de dépouillement et d'analyse,

Vu Le dossier d'appel d'offres national restreint
n°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 du
relatif au transport et à la livraison des denrées alimentaires
du PAM des magasins régionaux du comite de gestion
de l'assistance FAO/PAM vers les écoles publiques
bénéficiaires de la composante 1 du programme
de pays du PAM pour le Cameroun CMR 200330
1^{er} , 2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015.

DECIDE

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après désigné est déclaré adjudicataire de la
prestation suite à l'Appel d'Offres National Restreint
N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 du 18 juillet 2016
relatif au transport et à la livraison des denrées alimentaires
du PAM des magasins régionaux du comite de gestion
de l'assistance FAO/PAM vers les écoles publiques
bénéficiaires de la composante 1 du programme de pays
du PAM pour le Cameroun CMR 200330 1^{er} , 2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAIS DE LIVRAISON
	Ets ALIOUM SDDIKI, B.P. 6865 Yaoundé	21 372 735	12 jours

Article 2 : Le représentant de cet établissement est invité à se présenter

au Secrétariat Permanent du Comité de Gestion l'Assistance

FAO/PAM,

Division Administrative et Financière sis face CRTV

Radio Yaoundé,

Tél. 22 20 03 49 pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision qui prend effet

à compter de la date de signature sera

enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

YAOUNDE le 29 Aout 2016

Le SECRETAIRE PERMANENT

MATAPIT OTHON

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°00474/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/A0IR//BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE (L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 180 EN 04 LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN):

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

Vu le Décret n°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 29 Juin 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date

du 07 Juillet 2016 portant attribution du marché relatif à cet appel d'offres ;

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint **N°02/AOIR/BMN/CPM/2016 du 09 février 2016** relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise en place des systèmes de management conformes aux normes ISO 9001, 150 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 en 04 lots, est adjugé au profit des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Accompagnement Système intégré QSE 150 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 de FME GAZ : LAC CONSULTING, BP 6819 Douala, Tél. : 677 725 555, Email. : infoelac-conseng.cm, pour un montant de **Seize millions cinq cent mille francs CFA (16.500.000), TTC.**
- Lot 2 : Accompagnement ISO 22000 du Groupe Cadyst -Invest, Filiales LA PASTA ET PANZANI :

ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. :699 127 955, Email. rouer.airnconsultants.com, pour un montant de **Vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille quatre cent soixante-quinze francs CFA (27.272.475), TTC.**

- Lot 3 : Accompagnement Système ISO 22000 et 150 14001 d'AZUR SA :

ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. :699 127 955, Email. roser.lockealmconsultants.com, pour un montant de **Vingt-huit millions cinq cent vingt-quatre mille six cent francs CFA (28.524.600), TTC.**

- Lot 4 : Accompagnement Système ISO 9001 de DIGITAL Sarl:

CONFORME AQ, BP 8280 DOUALA, Tél. : 233 18 13 38, Email. contorme2aeyahoo.fr, pour un montant de **Huit millions cinq cent dix-sept mille huit cent cinquante-sept francs CFA (8.517.857), TTC.**

Article 2 Ces soumissionnaires sont par conséquent invités à se présenter, dès signature et publication de la présente décision, au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité, Chef de service du marché, en vue de l'établissement du Projet de Lettre-Commande. YAOUNDE le 26 Aout 2016

Le DIRECTEUR

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°00000472/D/BMN/ DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°03/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 1401 EN 02

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DU BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

(BMN)

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au

Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités

Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 29 Juin 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date

du 07 Juillet 2016 portant attribution du marché relatif à cet appel d'offres ;

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint N°03/AOIRJBMNICPMI2016 du 09 février 2016 relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise en place des systèmes de management conformes aux normes 150 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 en 02 lots, est adjugé au profit de l'entreprise suivante :

- Lot 1 : Accompagnement système intégré QH SCTB et SOCAPURSEL

ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. :699 127 955, Email. roger.lock@ almconsultants.com , pour un montant de Soixante-deux millions six cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quinze francs CFA

(62 665 875), TTC.

Article 2 . Ce soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter, dès signature et publication de la présente décision, au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité, **YAOUNDE le 26 Août 2016** Chef de Service du marché, en vue de l'établissement du Projet de Lettre-Commande.

Le **DIRECTEUR**

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. **MBEDEY ELOMBAT CHANTAL**

COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM

DECISION N° 112/16/D/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/BE DU 29/08/2016 PORTANT DÉCLARATION DE L'ADJUDICATAIRE DE LA PRESTATION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 DU RELATIF AU TRANSPORT ET À LA LIVRAISON DES DENRÉES ALIMENTAIRES DU PAM DES MAGASINS RÉGIONAUX DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM VERS LES ÉCOLES PUBLIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPOSANTE 1 DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM POUR LE CAMEROUN CMR 200330 1ER , 2EME ET 4EME TRIMESTRE 2015.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE SECRETAIRE PERMANENT DU COMITE DE GESTION

DE L'ASSISTANCE FAO/PAM

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut Général des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu la Loi N° 2007/26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la Loi N° 2014/019 du 23 décembre 2015 portant Loides Finances de la République

du Cameroun pour l'exercice 2015 ;

Vule Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N° 86/1411 du 24 Novembre 1986 portant création du Comité de Gestion de l'Assistance de l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Programme Alimentaire Mondial ;

Vu La décision N° 0368/CAB/MINMAP du 15 juillet 2015 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Comité de Gestion de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le programme Alimentaire Mondial ;

Vu la Décision N° 0381D/MINMAP du 28 juillet 2015 constatant la constitution

de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Comité de Gestion

de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

et le programme Alimentaire Mondial ;

Vu La Circulaire N° 0000909/C//MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions

relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution

du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités

Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour

l'exercice 2016;

Vu Le dossier de l'Avis à Manifestation

d'Intérêt n° 001/15/AAMI/CG/FAO /PAM/CIPM/2015 du 27 novembre 2015

pour la présélection des prestataires en vue du transport et de la

distribution des denrées alimentaires du PAM, des magasins régionaux

vers les écoles publiques bénéficiaires du Programme de PAYS DU PAM

(COMPOSANTE I) pour le compte du Comité de Gestion de l'Assistance FAO/PAM

Vu Le rapport de la sous-commission de dépouillement et d'analyse,

Vu Le dossier d'appel d'offres national restreint

n°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 du
relatif au transport et à la livraison des denrées alimentaires du PAM des magasins

régionaux
du comité de gestion de l'assistance FAO/PAM vers les écoles publiques

bénéficiaires de la
composante 1 du programme de pays du PAM

pour le Cameroun CMR 200330 1er , 2ème et 4ème trimestre 2015.

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ci-après désigné est déclaré adjudicataire

de la prestation suite à l'Appel d'Offres National Restreint N°001/16/AONR/CG/FAO/PAM/CPM/2016 du 18 juillet 2016
relatif au transport

et à la livraison des denrées alimentaires du PAM des magasins régionaux

du comité de gestion de l'assistance FAO/PAM vers les écoles publiques

bénéficiaires de la composante 1 du programme de pays du PAM pour

le Cameroun CMR 200330 1er , 2ème et 4ème trimestre 2015.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAIS DE LIVRAISON
	Ets ALIOUM SDDIKI, B.P. 6865 Yaoundé	21 372 735	12 jours

Article 2: Le représentant de cet établissement est invité à se présenter

au Secrétariat Permanent du Comité de Gestion l'Assistance FAO/PAM,

Division Administrative et Financière sis face CRTV Radio Yaoundé,

Tél. 22 20 03 49 pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 29 Aout 2016

Le SECRETAIRE PERMANENT

MATAPIT OTHON

Article 3: La présente Décision qui prend effet à compter de la

date de signature sera enregistrée et publiée partout

ou besoin sera./-

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°469 /D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNCONSULANTCHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 150 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 3 LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) :

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°20081220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 20121075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au

Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités

Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 17 mai 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date

du 07 Juillet 2016 portant attribution du marché relatif à Cet appel d'offres

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint N°051AOIRIBMN/CPM/2016

du 09 février 2016 relatif au recrutement

d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise

en place des systèmes de management conformes

aux normes ISO 9001, ISO 14001,150 22000 ET OHSAS 18001 en 03 lots,

est adjudgé au profit des entreprises suivantes

. Lot 2 Accompagnement à la mise en place du Système de management

ISO 22000 de TORRECAM :

ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. :699 127 955,

Email. roger.bc ,

pour un montant de Dix
millions soixante-quatre mille sept cent francs CFA (10.064.700), TTC.

Article 2 : Ces soumissionnaires sont par conséquent

invités à se présenter, dès signature et publication de

la présente décision, au Bureau de Mise à Niveau des

entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité,

Chef de service du marché, en vue de l'établissement

du Projet de Lettre-Commande.

Article 3 La présente décision sera enregistrée et

communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le **DIRECTEUR**

MBEDEV ELOMBAT CHANTAL

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°00000477/D/BMN DU 10 AOUT 2016 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°01/AOIR/BMNICPM/2016 DU 09 FEVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DU BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES (BMN)

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

Vu le Décret n°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004(274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au

Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 29 avril 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date

du 07 Juillet 2016 portant attribution du marché relatif à cet appel d'offres ;

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint N°011AOIRIBMN/CPM/2016 du 09 février 2016 relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise en place des systèmes de management conformes aux normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 en 03 lots, est adjudgé au profit des entreprises suivantes :

- Lot 1 - Accompagnement ISO 9001 de BETA CONSTRUCTIONS :

LAC CONSULTING, BP 6819 Douala, Tél. : 677 725 555, Email,

infoQtac-consuihng_cm, pour un montant de Dix-sept millions

trois cent quarante-cinq mille neuf cent

soixante-seize francs CFA (17 345 976), TTC.

- Lot 2 - Accompagnement Système intégré QE ISO 9001 et
- ISO 14001 de SOCIPEC et STRATEX :

APAVE CAMEROUN, BP 129 Douala, Tél. 699 890 929, Email.

c couabeeapavecarnerourn.coni, pour un montant de

Quarante-six millions six cent cinquante-six mille cinq

cent soixante-trois francs CFA (46 656 563), TTC.

Article 2 : Ces soumissionnaires sont par conséquent

invités à se présenter, dès signature et publication de

la présente décision, au Bureau de Mise à Niveau des

entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité,

Chef de service du marché, en vue de l'établissement

du Projet de Lettre-Commande.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et

communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Le *DIRECTEUR*

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N° 225 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 24/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 033/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 DU 29FÉVRIER 2016 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU STABILISANT CON-AID/CBR PLUS DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS LA RÉGION DE L'ADAMAOUA (PROGRAMME ANNUEL 2016).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2016;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission

Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des

Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°000909/C/MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2016 ;

Vu l'Appel d'offres National Ouvert N)033/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 du 29/02/2016 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines routes rurales dans la Région de l'Adamaoua (Programme annuel 2016)

Vu l'offres du soumissionnaire ;

Vu le Procès-Verbal N°0027/PV/CMPM-TI/MINTP du 30 Mars 2016 de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures.

Vu le Procès-Verbal de négociation de l'Offre de l'entreprise : NZOUK'S & FRERES

DECIDE

NO DU LOT	Nom et adresse du soumissionnaire	Tronçons concernés	Linéaire (Km)	Montant TTC corrigé après négociation en FCFA	Observations
1AD/16	ETS NZOUK'S & FRERES	MEIDOUGOU-KAKA	44,40	143 086 316	Délai d'exécution: 08 mois

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de son projet de marché.

YAOUNDE le 24 Aout 2016

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N°222 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 17/08/2016 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 DU 13/05/2016 POUR L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2016;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la Circulaire N°000909/C/MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2016 ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu la Demande de Cotation N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 du 13/05/2016 pour l'installation et la configuration des systèmes de vidéosurveillance pour le compte du Ministère des Travaux Publics.Financement : Budget du MINTP, Exercice 2016

Vu le Procès-Verbal N°032/PV/CMPM/MINTP du 08 Août 2016 de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

Vu la lettre de notification N°014/L/MINTP/CMPM-MINTP/S DU 09/08/2016 de la Présidente de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

DECIDE:

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'exécution des prestations relatives à la Demande de Cotation N° 75/DC/MINTP/CMPM/2016 du 13/05/2016 pour l'installation et la configuration des systèmes de vidéosurveillance pour le compte du Ministère des Travaux Publics.Financement : Budget du MINTP, Exercice 2016.

Nom et adresse du soumissionnaire	Montant TTC Corrigé en Francs CFA	Délai d'exécution de la prestation
ORDY ELECTRONIQUE CENTRE	20 000 000	02 mois

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à

se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour

l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et

communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Aout 2016

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°44/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 39/AONO/CUD/CIPM12016 DU 18 AVRIL 2016 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE A L'INTERIEUR DU PARCOURS VITA DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87(1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz , Délégué du Gouvernement Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés (différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005IA/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°39/AONO/CUD/CIPV1/2016 du 18 avril 2016 relatif pour la construction d'une salle de l'intérieur du Parcours Vita de Douala;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 07 juin 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu La proposition d'attribution 1\1°52/NEMIEHC/CIPM/CUD/2016 du 14 juin 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°39/AONO/CUD/CIPM/2016 du 14 juillet 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er}: les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour un délai ci-après,

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC en (FCFA)
ETS BUIL.PA.BUSCO	Quarante un millions quatre cent dix neuf mille six cent trente neuf (41 419 639) Francs CFA

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de 05 jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement écartées.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 9 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°41/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 47/A0NO/CUDICIPM/2016 DU 16 MAI 2016 POUR L'AMENAGEMENT DES REFUGES POUR LES BACS A ORDURES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°47/A0NO/CUD/CiPM/2016 du 16 mai 2016 relatif pour l'aménagement des refuges pour les bacs à ordures ;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 27 juin 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu La proposition d'attribution N°68/NEM/EHCICIPM/CUD/2016 du 20 juillet 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°47/A0NO/CUD/CIPM/2016 du 03 août 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er} les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après,

N° Lots	Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
01	ETS DUNO	Douze millions neuf cent soixante quinze mille huit cent quatre vingt onze (12 975 891) Francs CFA	Trois (03) Mois
02	GROUPEMENT BOVETECH - KURTYS	Quinze millions huit cent dix mille cent cinquante trois (15 810 153)	Trois (03) Mois

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

DOUALA le 9 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 42/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 57/A0NO/CUD/CIPM/2016 DU 27 JUIN 2016 POUR LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION TRICOLORES DETERIORES OU USAGES

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 20091055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés (d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°57/AONO/CUD/CIPM/2016 du 27 juin 2016 relatif pour la rénovation des équipements de signalisation tricolores détériorés ou usagés ;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 21 juillet 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2016 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu La proposition d'attribution N°71/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 22 juillet 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°57/AONO/CUD/CIPM/2016 du 03 août 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné par

Noms et adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)
NOUDICAM PLUS	Vingt six millions quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent quatre vingt douze (26 484 212)

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de 10 jours après la date de publication de la décision de l'Autorité Contractante sur le Marché Publics de la CUD. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°45/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUON DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 41/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 21 AVRIL 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS DE LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz , Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/AJMINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°41/AONO/CUD/CIPM/2016 du 21 avril 2016 relatif pour les travaux d'aménagement des équipements urbains de la circulation dans la ville de Douala;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 02 juin 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°56/NEM/EFICICIPM/CUD/2016 du 20 juin 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°41/AONO/CUD/CIPM/2016 du 16 août 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er}: les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après,

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
LA CROIX TRAFIC CAMEROUN SARL	Vingt neuf millions sept cent soixante douze mille quatre cent soixante huit (29 772 468) Francs CFA	Trois (03) Mois

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3: La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 46/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT. N° 54/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 25 MAI 2016 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET DE MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz , Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu L'Arrêté n° 005/NMINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés pour certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de L'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°54/AONO/CUD/CIPM/2016 du 25 mai 2016 relatif pour l'acquisition d'équipement et de matériels pour l'entretien des espaces verts de la Ville de Douala;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 21 juillet 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°72/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 22 juillet 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°54/AONO/CUD/CIPM/2016 du 03 août 2016 ;

DECIDE:

Article 1er: les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour un délai ci-après,

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)
ETS NANO	Vingt cinq millions huit cent soixante dix mille quatre vingt quinze (25 870 095) Francs CFA

Article 2: Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de 10 jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°00000474/D/BMN DU 08/08/2016 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°02/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 180

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN):**

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

Vu le Décret n°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 29 Juin 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date du 07 Juillet 2016 portant attribution du marché relatif à cet appel d'offres ;

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint N°02IAOIR/BMN/CPM/2016 du 09 février 2016 relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise en place des systèmes de management conformes aux normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 en 04 lots, est adjugé au profit des

entreprises suivantes :

· Lot 1 : Accompagnement Système intégré QSE 150 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 de FME GAZ : LAC CONSULTING, BP 6819 Douala, Tél. : 677 725 555, Email. : infoelac-conseng.cm, pour un montant de Seize millions cinq cent mille francs CFA (16.500.000), TTC.

· Lot 2 : Accompagnement ISO 22000 du Groupe Cadyst -Invest, Filiales LA PASTA ET PANZANI : ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. : 699 127 955, Email:info@lac-consulting.cm, , pour un montant de Vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille quatre cent soixante-quinze francs CFA (27.272.475), TTC.

· Lot 3 : Accompagnement Système ISO 22000 et 150 14001 d'AZUR SA : ALM Consultant, BP 2584 Douala, Tél. : 699 127 955, Email. roser lockealmconsultants corn , pour un montant de Vingt-huit millions cinq cent vingt-quatre mille six cent francs CFA (28.524.600), TTC.

· Lot 4 : Accompagnement Système ISO 9001 de DIGITAL Sarl: CONFORME AQ, BP 8280 DOUALA, Tél. : 233 18 13 38, Email. contorme2aeyahoo fr, pour un montant de Huit millions cinq cent dix-sept mille huit cent cinquante-sept francs CFA (8.517.857), TTC.

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Article 2 Ces soumissionnaires sont par conséquent invités à se présenter, dès signature et publication de la présente décision, au Bureau de Mise à Niveau des entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité, Chef de service du marché, en vue de l'établissement du Projet de Lettre-Commande.

La DIRECTEUR

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

BUREAU DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES

DECISION N°00000470/D/BMNPORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONALRESTREINT N°04/AOIR/BMN/CPM/2016 DU 09 FÉVRIER 2016 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CONFORMES AUX NORMES ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 EN 03 LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN) :

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 20111408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2008/220 du 04 Juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°221 CAB/PM du 16 décembre 2011 portant création du Bureau de Mise à Niveau des entreprises ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N°00909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres en date du 15 avril 2016 ;

Vu la correspondance du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du MINEPAT en date du 02 mai 2016 portant attribution du marché relatif à cet appel d'offres

DECIDE

Article 1 : L'appel d'offres International Restreint N°04/AOIR/BMN/CPMI2016 du 09 février 2016 relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'accompagnement des entreprises à la mise en place des systèmes de management

conformes aux normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 ET OHSAS 18001 en 03 lots, est adjugé au profit de l'entreprise suivante:

· Lot 1 Accompagnement Système intégré QS ISO 9001 et OHSAS 18001 de COMETAL

APAVE CAMEROUN, BP 129 Douala. Tél. 699 890 929; Email: cgouabe@apavecameroun.com, pour un montant de Vingt-sept millions cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-seize francs CFA (27.193.770), TTC.

· Lot 2 : Accompagnement Système intégré QS ISO 9001 et OHSAS 18001 de BUN'S :

APAVE CAMEROUN, BP 129 Douala, Tél. 699 890 929, Email:cgouabe@apavecameroun.com pour un montant de Vingt un millions six cent dix-huit mille huit cent trente-trois francs CFA (21.618.833 FCFA), TTC.

Article 2 : Ce soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter,

dès signature et publication de la présente décision, au Bureau de Mise

à Niveau des entreprises, Bureau de l'Expert Normes et Qualité,

Chef de service du marché. en vue de l'établissement du

YAOUNDE le 8 Aout 2016

Projet de Lettre-Commande.

Le *DIRECTEUR*

MBEDEY ELOMBAT CHANTAL

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée

partout où besoin sera.

MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

**DECISION N° 278/D/MINSEP/SG/DAG/SDBMM/SMA/BAO/2016 DU 07 SEPTEMBRE 2016 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
070/AONO/MINSEP/CMPM/2016 DU 26 JUILLET 2016 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES
D'ASSURANCE INCENDIE ET BRIS GLACE AU PALAIS POLYVALENT DES SPORTS DE YAOUNDÉ**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Sports et de l'Education Physique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

Vu le décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 0000909/C/MINFI du 31 décembre 2015, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;

Vu les nécessités de service.

Décide :

Article 1^{er} : La Compagnie ci- après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature des Prestations	Montant TTC en FCFA
CHANAS ASSURANCES BP 109 DOUALA	Souscription des Polices d'Assurance et Incendie et bris glacé au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé	37 718 378

Délai d'exécution: 18 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 47/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 15/0C/CUDICIPM/2016 DU 06 JUIN 2016 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE CABINET DU DELEGUE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics
- Vu l'Avis de Consultation n°15/DC/CUD/CIPM/2016 du 06 juin 2016 relatif pour l'acquisition du matériel informatique pour le Cabinet du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°58/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 28 juin 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de la Demande de Cotation n°15/DC/CUD/CIPM/2016 du 01 septembre 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Les prestataires, dont les noms suivent. sont déclarés attributaires des marchés relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après.

Noms et Adresse de l'attributaire

	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
BESHAKA SARL	Douze millions sept cent soixante onze mille six Trente cent soixante quinze (12 771 675) Francs CFA	Trente (30) Jours

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala situé à 279, Rue Victoria, Hôtel de Ville Bonanjo. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

**DECISION N°40/D/CUD/DG/DIVMAP/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION
N°13/DC/CUD/CIPM/2016 DU 25 MAI 2016 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES DE
BUREAUTIQUE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante.

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouverneur auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu l'Avis de Consultation n°13/DC/CUD/CIPM/2016 du 25 mai 2016 relatif pour la fourniture des consommables de bureau à la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 de la Commission Interne de Passation des Marché de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°59/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 30 juin 2016
- Vu la Publication de résultat de la Demande de Cotation n°13/DC/CUD/CIPM/2016 du 14 juillet 2016 ;

DECIDE:

Article 1er: Les prestataires, dont les noms suivent, sont déclarés attributaires des marchés relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après.

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC	Délai
ETS LA MOYENNE PLUS	Quinze millions huit cent cinq mille cinq cent Trois (15 805 553) Francs CFA	Trente (30) Jours

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximum quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la Communauté Urbaine de Douala situé à 279, Rue Victoria, Hôtel de Ville Bonanjo. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3: La présente décision tien lieu de main levé e de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !